

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

2011-02-07 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 7^e jour du mois de février 2011 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Roger Tessier & François Parenteau

Le conseiller Jocelyn Verrier est absent

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

(11-02-29) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(11-02-30) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 10^e jour du mois de janvier 2011 soit accepté tel que rédigé.

(11-02-31) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 25^e jour du mois de janvier 2011 soit accepté tel que rédigé.

(11-02-32) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de février 2011 soient acceptés et payés.

NO.	BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
5461	ADMQ	Formation printemps 2011 & Cotisation 2011	934.19\$
5462	Association régionale de loisir pour les personnes	Aide financière 2011	100.00\$

	handicapées		
5463	OBV Yamaska	Adhésion 2011	50.00\$
5464	Biblio CQLM	#161876Cotisation 2011	5 312.18\$
5065	PG Govern	#cesa5071 Contrat annuel	5 226.13\$
5466	Petite Caisse	Timbres & malles	199.94\$
5467	ADMQ	#9199 Formation Web SEAO	34.18\$
5468	Bell Canada	Téléphones bâtiments municipaux janvier 2011	341.17\$
5469	Buropro	#350126 reliure spirale & #350902 deux drapeaux	110.19\$
5470	Équipement Sanitaire Drummond Inc.	#243109 Produits de nettoyage école	81.60\$
5471	Ferblanterie Gilles Laliberté Inc.	#23091 Thermothat & ventilateur	786.53\$
5472	Formiciel Inc.	#58314 Papeterie logiciel	254.46\$
5473	Gilles Côté	#1681 Déneigement patinoire	56.96\$
5474	Mélançon & Fils Inc.	#133859-133860-135349-135350 Huile à chauffage	2 929.90\$
5475	Hydro-Québec	Électricité bâtiments municipaux de nov. à janv, luminaire janvier 2011	4 437.20\$
5476	L'Industrielle Alliance	#20110122 Assurance collective février 2011	362.58\$
5477	Jessica Raymond	Programme naissance 2011/ fille	150.00\$
5478	Julie Yergeau	Remboursement économie ass.- Emploi taux réduit 2010	34.05\$
5479	Eau Labrador	Eau & gobelets Centre Comm.	9.15\$
5480	Magaly Houle	Programme naissance 2011/ fille	150.00\$
5481	Marché Ste- Jeanne D'Arc	#4672 Quincaillerie & achat conseil	19.72\$
5482	Mégaburo	#50-0708725 Compteur du photocopieur, #50-0711172 papeterie	65.82\$
5483	MRC de Drummond	Versement février 2011, charges en inspection déc., mutations déc. & révision	3 104.10\$
5484	Municipalité de Wickham	2 ^e versement déneigement route Caya saison 2010-2011	500.00\$
5485	PG Solutions	#cesa5865 ajustement TVQ	48.62\$
5486	Réjean Gauthier	#32280 Réparation lumières électricien patinoire & garage	589.92\$
5487	Richard Manseau	Remboursement économie ass.- Emploi taux réduit 2010	15.85\$
5488	RIMGD Bas St- François	Versement février 2011	3 883.50\$
5489	Samson, Bélair /Deloitte & Touche	#2759600 Reddition de compte par les vérificateurs 2010	626.59\$
5490	Société mutuelle de prévention Inc.	#27852 Cotisation de janvier à juin 2011	284.81\$
5491	Line Thivierge	Remboursement économie ass.- Emploi taux réduit 2010	21.75\$
5492	Visa Desjardins	#04473-0578773 produits de nettoyage école & Centre Comm.	58.50\$
5493	Excavation André Provencher Enr.	4 ^e versement/ déneigement des stationnements 2010-2011	1 344.32\$
5494	Excavation Yergeau Enr.	4 ^e versement/ déneigement des chemins 2010-2011	19 279.39\$
	Employés municipaux	Salaire mois janvier 2011	4 302.10\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 340

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 340.

AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 3

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière, donne avis de vacance au poste de conseiller numéro 3, suite à la démission de Monsieur Félix Courchesne en date du 31 janvier 2011(Loi sur *Élections et référendums dans les municipalités* article 333). La secrétaire-trésorière avise le conseil que le jour pour la tenue du scrutin sera dimanche le 5 juin 2011(Loi sur *Élections et référendums dans les municipalités* article 339).

(11-02-33) AUTORISATION SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR ENVOI COMPTES DE TAXES 2011

CONSIDÉRANT l'article 1012 du code municipal et l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, la secrétaire-trésorière doit envoyer avant le 1^{er} mars de chaque année un avis d'évaluation et un compte de taxes à toute personne inscrite au rôle d'évaluation;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre par la poste, avant le 18 février 2011 à toute personne inscrite au rôle d'évaluation une demande de paiement de taxes;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire l'achat de cinq cent cinquante timbres (550) pour l'affranchissement des comptes de taxes et d'en faire le paiement à Postes Canada, soit trois cent soixante-neuf dollars et soixante-dix dollars (369.70\$)incluant les taxes, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-321).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-02-34) FEUILLET PAROISSIAL

CONSIDÉRANT que la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc demande des commanditaires pour le bulletin paroissial de 2011;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une somme de vingt-cinq dollars (25.\$) à la Fabrique Ste-Jeanne d'Arc comme commanditaire dans le bulletin paroissial pour l'année 2011 en ce qui concerne la publicité de la municipalité dans ce feuillet;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à en faire le paiement soit 25.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-02-35) VÉRIFICATION EXTINCTEURS CHIMIQUES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire vérifier à chaque année ses extincteurs chimiques et ses lumières d'urgence comme mesure de prévention et de sécurité dans tous ses bâtiments;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse vérifier ses extincteurs chimiques & ses lumières d'urgence par "Prévention Estrie" au cours du mois de février 2011;

Qu'une somme de cinq cents dollars (500.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522), (02-320-00-522), (02-701-20-522) et (02-702-91-522);

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement à « Prévention Estrie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-02-36) LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET REGIONALES AU CŒUR
DE L'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE /
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU QUE la FQM déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE la FQM déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

ATTENDU QUE, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce Mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);

ATTENDU QUE la FQM proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

ATTENDU QUE la FQM plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la *Politique nationale de la ruralité* dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la FQM;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1er et 2 décembre 2010, les MRC membres de la FQM se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au MAMROT concernant l'occupation du territoire;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à ce sujet;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le conseil de la Municipalité de Lefebvre ce qui suit, savoir:

- **d'inclure** l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;
- **de demander** au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;
- **de demander** que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

Qu'une copie de la présente résolution soit transmis au ministre du MAMROT ainsi qu'à la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-02-37) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / SOCIÉTÉ CANADIENNE DU
CANCER**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une contribution financière de cent dollars (100.\$) à la Société canadienne du cancer;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 100\$ pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-02-38) MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER
2010**

CONSIDÉRANT la résolution numéro (09-04-86) *Nomination des vérificateurs*, pour une période de trois ans, soit 2009-2010-2011;

CONSIDÉRANT que *Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.* demande une résolution de mandat pour la vérification des états financiers 2010;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre mandate *Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.* comme vérificateur des comptes de la municipalité pour l'exercice 2010 en ce qui concerne la vérification des états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre

document que détermine le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par règlement publié à la Gazette officielle du Québec selon l'article 966.2 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-02-39) MANDAT DES VÉRIFICATEURS POUR LA REDDITION DE COMPTE DU MTQ 2010

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit compléter l'annexe A « Reddition de comptes » pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes local;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un vérificateur externe pour présenter dans les délais signifiés le dépôt de la reddition des comptes annexe B dûment complétée;

CONSIDÉRANT QUE cette reddition doit être transmise au ministère des Transports au plus tard le 30 avril 2011;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. soit nommé comme vérificateur externe pour le dépôt de la reddition des comptes Annexe B « Rapport de vérification »;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à remplir tous les documents relatifs à la reddition de compte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 7 février 2011 _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Règlement MRC-654
- MRC de Drummond : Règlement MRC-655
- MRC de Drummond : Entrée en vigueur des règlements MRC 627-1 et MRC 628
- MRC de Drummond : Règlement MRC-629-1
- SIUCQ : Avis erroné de desserte en mesures d'urgence 2011
- Réussite éducative : Journée de la persévérance scolaire
- OBV Yamaska : Assemblée générale annuelle

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :
Programme d'aide pour soutenir l'accompagnement en
loisir pour les personnes handicapées 2011-2012

(11-02-40) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller François Parenteau à 21:00 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière